

Compte rendu de l'AG du Mardi 9 novembre 2004 A la Maison de l'Entreprise de Sisteron

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale :

- Les élus et les membres du conseil de développement **ont validé à l'unanimité le texte du contrat de territoire** (copie jointe).
- **Le Pays souhaite rester chef de file dans l'acheminement des dossiers.** Seuls les dossiers transmis au Pays seront instruits dans le cadre du contrat. Ceci fait appel à une organisation dans l'examen des dossiers entre le comité technique et le comité de programmation.
- Ainsi, les techniciens des EPCI, du Pays, de l'Etat, du Conseil Régional et des deux Conseils Généraux devront se réunir pour préparer l'avenant 2005 avant la fin de l'année (Réf. courrier) permettant aux élus de sélectionner les dossiers à inscrire au contrat de territoire.
- La nécessité de la mise en place d'un vade-mecum, comme cela avait été le cas lors du contrat montagne, a été évoquée au cours de cette AG.
- Il a été rappelé que les opérations devront avoir un sens à l'échelle du pays, s'inscrire dans un réseau, répondre à un des enjeux très fort du pays et surtout pouvoir être réalisées sur la période 2005 – 2006, c'est-à-dire que le plan de financement doit être bouclé et l'autofinancement assuré. En ce sens, les contrats de territoire se réaliseront sur une doctrine différente des contrats montagne puisqu'il n'y aura pas d'enveloppe dédiées.
- Chaque année un avenant financier, reprenant les dossiers prêts et offrant un intérêt dans le cadre d'un réseau bi-départemental, sera négocié.
- Pour 2004, les opérations retenues dans le cadre du comité d'engagement du 5 novembre 2004 ont été jugées prioritaires, exemplaires et à caractère structurants. Il s'agissait de fournir des dossiers prêts préfigurant notre contrat de territoire.
- Si il n'y a pas de clarification sur la marche à suivre pour la mise en œuvre de notre contrat, le Président du Pays a rappelé qu'il n'y aurait pas de signature du contrat de territoire.

Intervention du Sous Préfet :

Il fait apparaître :

- le caractère exemplaire du Pays, sa volonté politique pour arrêter une stratégie commune.
- S'il constate qu'il peut y avoir une perception différenciée selon les territoires de la nature des opérations à inscrire au contrat il souhaiterait que les fiches projets, encore marquées par un esprit très localisé, soient maintenant capables d'être situées dans une dimension structurante et transversale, en ce sens, l'opération de création d'un service de transport à la demande portée par la communauté de communes interdépartementales des Baronnies pourrait donner lieu à un maillage sur le reste du territoire.
- Les avenants à venir à notre contrat devraient donc s'améliorer dans le temps en tenant compte des faisceaux de critères qui nous ont été rappelés. Leurs contenus reposera sur les choix et les priorités des acteurs du territoire. Sur cet aspect, il a été regretté que les partenaires Régionaux et du Département des Alpes de Haute Provence, co-signataires du contrat, ne soient pas présents à cette assemblée.
- Si "la culture projet" reste à intégrer pour ses services, l'instance Pays est considérée comme une plaque de convergence ne se substituant pas aux EPCI qui garde la maîtrise d'ouvrage de leurs opérations. Le Sous Préfet se propose de venir informer les territoires si nécessaires.

Des commentaires sur les dossiers retenus lors du comité d'engagement du 5 novembre 2004 ont été apportés par les services de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et sur les opérations qui pourraient être examinées en 2005

Un certain nombre de questions ont été soumises au cours de l'Assemblée

Conclusion du Président :

Il s'est engagé auprès de ses pairs, à ne pas signer le contrat, le moment venu, si des réponses claires et confirmées n'étaient pas apportées sur divers dossiers appelés à figurer sur des annexes financières et d'ores et déjà acquis dans leur principe.

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation du contrat de territoire par le Président

Annexe 2 : Courrier aux Elus et convocation des techniciens

Annexe 1 : Présentation du contrat de territoire par le Président du Pays Sisteronais-Buëch

Le contrat de pays est quasiment bouclé et devrait pouvoir être signé par nos partenaires financiers avant la fin de l'année. Ce fut une rude bataille!

Le pays peu à peu s'installe ainsi. Il a été reconnu je vous le rappelle par un arrêté du préfet de Région. Cette reconnaissance est la reconnaissance du périmètre.

Notre pays est un pays novateur car il prend en compte les réalités de la vie quotidienne, il correspond à des réalités vécues, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité pour cela à passer au-dessus des frontières départementales et à nous unir pour défendre ensemble des attentes qui nous sont communes à nous tous : qu'il s'agisse de nos villages, de notre patrimoine, de l'agriculture, de la pression foncière, des besoins en services publics et du caractère rural et de montagne de notre territoire.

Tout ceci nous l'avons constaté pendant les longs mois d'élaboration de la charte, tous ceux qui très nombreux ont y participé, notamment les membres du Conseil de développement, et je salue l'important travail qu'ils ont réalisé, se sont retrouvés et réunis autour des mêmes besoins, des mêmes attentes. Et des mêmes objectifs. Notre charte de pays reprend tout cela. Les mois ont passé depuis l'adoption de la charte par chacune de nos structures intercommunales au cours de l'été 2002 mais nos attentes sont toujours les mêmes.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour vous informer et vous faire partager le travail réalisé pour arriver à ce contrat de pays. Un travail long, fastidieux qui a mobilisé beaucoup d'énergie.

Nous avons recensé l'ensemble des actions qui sur tout le pays étaient envisagées et qui pourraient être mises en œuvre au cours de la durée de ce contrat. Ce recensement a permis de connaître de l'ensemble des besoins. Nous avons fait ce recensement en nous appuyant sur des réunions thématiques et sur des réunions territoriales.

Il est sorti de ces réunions des fiches-actions que certains d'entre vous ont rédigé.

Les réunions territoriales ont eu lieu sur l'ensemble du pays par EPCI ou par groupes d'EPCI. Les EPCI, communautés de communes ou SIVOM ont largement participé à ce travail de recensement. Ils ont été des relais qui ont permis de faire remonter le maximum d'opérations. Je salue ici l'important travail réalisé par les techniciens de nos EPCI

Et c'est dans ce sens d'ailleurs que nous souhaitons poursuivre, en nous appuyant sur un maillage du territoire et donc sur les structures et moyens existants, sans créer un nouvel échelon administratif.

Les techniciens des EPCI et nos deux collaborateurs du pays se sont réunis souvent pour travailler à l'élaboration de ce projet, pour apporter leur contribution dans un premier temps puis pour participer à la mise en forme du projet de contrat.

Ce fut un travail particulièrement long et fastidieux. Les règles du jeu ont changé plus d'une fois, nous avons du faire, défaire et refaire, nous avons souvent demandé des indications à nos partenaires tant sur la forme que sur le fond. Les réponses ont souvent été longues à nous parvenir et parfois peu claires ou contradictoires !

Le contrat de pays fait suite aux contrats montagne mais contrairement à ce qui était dit au départ les contrats montagne ne sont pas vraiment la préfiguration du contrat de pays. Bref nous avons souvent eu du mal à nous y retrouver, et d'autant plus que les partenaires en présence ne nous ont pas toujours donné l'impression d'être « en phase ».

Cependant aujourd'hui nous nous réjouissons de voir arriver un projet de contrat qui retient notre diagnostic et nos enjeux, c'est une reconnaissance nos réalités de vie.

Nos objectifs se retrouvent dans les 3 objectifs du contrat :

Axe 1 : renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité

1- Améliorer l'attractivité du territoire

Pays interdépartemental le Sisteronais-Buëch doit, plus que d'autres, se forger une image. L'identité du pays est en cours de constitution, elle passera par la conduite de **politiques fédératrices à l'échelle du pays**, tant en matière d'offre culturelle et touristique que de promotion et de valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine vécu (culture, production artisanale et agricole) ou encore d'offre de logements. Une stratégie de communication globale à l'échelle du pays viendra renforcer la construction de cette image. Les actions de promotion qui concerneront l'ensemble du territoire seront encouragées

Les NTIC constitueront un utile vecteur de communication (création d'un site internet du pays, mise en place de relais information services..).

Les actions dans le domaine du tourisme contribueront à faire connaître le pays en lui **construisant une image** et en valorisant le patrimoine développeront des activités économiques. Elles trouveront leur cohérence dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique s'appuyant sur une coordination de l'ensemble des acteurs du tourisme.

La mutualisation des initiatives culturelles et une meilleure diffusion de l'offre contribueront à renforcer l'image du Pays.

2- Préserver l'environnement

Les **richesses naturelles**, nombreuses et participant à l'image du pays autant qu'au développement de ses activités économiques devront être protégées, valorisées et partagées.

La protection des ressources et de l'alimentation en eau, la gestion des déchets, assurée interdépartementalement sur l'ensemble du pays devra être confortée. La **valorisation des déchets verts** constituera une avancée supplémentaire.

Les ressources naturelles du pays sont aussi des atouts pour une politique énergétique qui s'appuient aujourd'hui sur l'hydraulique. La réalisation d'un **Plan local de l'énergie** à l'échelle du pays contribuera à mieux connaître les potentialités et encouragera l'utilisation des énergies renouvelables, à l'instar des initiatives à l'étude dans la vallée de l'Oule dans le domaine éolien.

3- Maintenir les services publics et faciliter les déplacements

Les services publics, services à la population sont inégalement répartis sur le pays et leur accès inégal pour les habitants. C'est une préoccupation de tout le pays, notamment des communes les plus isolées..

L'étude de mise en œuvre à titre expérimental d'un système de **transports à la demande** sur le canton de Rosans pourrait servir de base pour une réflexion sur l'ensemble du pays.

Un **réseau de maisons de services publics** et un réseau **d'EREF** existent sur ce territoire. Leur maillage est incomplet, il pourrait être complété et conforté. Une réflexion sera engagée pour optimiser et mutualiser leur offre de services.

Les NTIC pourraient améliorer leur efficacité. La candidature du pays dans le cadre des appels à projet « Territoires Numériques » et « Boucles Alternatives Locales » prendra en compte cette dimension.

4- Améliorer l'offre de logements

L'offre de logements notamment locatifs est très insuffisante et la demande importante. Par contre, il existe de nombreux logements dans les villages ou les hameaux qui pourraient être réhabilités, tout en améliorant le cachet des villages et limitant le mitage.

La mise en place à l'échelle du Pays **d'une politique globale du logement** pourrait se traduire par l'élaboration d'un ou plusieurs Programmes locaux de l'habitat (PLH) de façon à apporter des réponses à la demande en logement social, notamment par la mise en œuvre d'**OPAH** qui outre l'amélioration des logements privés prendront en compte l'amélioration ou la création de logements conventionnés publics en centre anciens et les actions d'accompagnement sur les espaces publics.

5- La réalisation **d'une étude de stratégie foncière** devra permettre au Pays de spatialiser ses objectifs en matière d'habitat, d'accueil d'entreprises et de soutien à l'agriculture.

Axe 2 : Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire

1- Valoriser le patrimoine

Les richesses du patrimoine naturel et bâti du pays Sisteronais-Buëch justifient la **création d'un pôle d'économie du patrimoine**, PEP, appuyé sur les thématiques culture et nature.

Les réhabilitations des éléments patrimoniaux devront être valorisées et s'inscrire dans des approches globales à l'échelle du pays par des **circuits touristiques, routes à thèmes**, etc...

Les **aménagement des centres bourgs** seront quant à eux traités semble-t-il dans le cadre de conventions à conclure entre les structures intercommunales et la Région.

La mise en valeur du patrimoine qui est la **priorité du pays** s'est concrétisée au travers des nombreux projets de réhabilitation du patrimoine mais aussi à travers le réseau **de l'écomusée du Buëch**. Il a vocation à devenir un équipement structurant du pays. Le **musée d'histoire et d'archéologie de Sisteron** lorsqu'il sera créé en fera partie.

L'ensemble de ces dynamiques devra s'intégrer dans la définition d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du pays.

2- Développer le tourisme

Le tourisme constitue un axe de développement prioritaire du pays qui s'appuie sur les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du pays

L'organisation du tourisme à l'échelle du pays doit se poursuivre au travers la mise en réseau des acteurs et des opérateurs qui organisent l'offre. Les **produits "pays"** sont peu nombreux. Ils gagneraient à être développés en synergie avec les politiques départementales, notamment par la création de routes à thèmes et par l'harmonisation et l'amélioration de la signalétique.

Les importantes possibilités naturelles (sites d'escalade) et les conditions réunies ici tant au plan atmosphérique que géographique (air) ,permettent la pratique de nombreux sports de plein air (**sports aériens, randonnée, escalade, ...**) offrent de nombreuses perspectives de développement mais nécessitent l'amélioration des infrastructures et à la sécurisation des pratiques. C'est notamment le cas pour le vol libre du site de Chabre.

La lumière en raison des conditions climatiques, possède sur ce territoire une dimension toute particulière et conduit à envisager d'accompagner la création d'un parc scientifique qui lui soit dédié.

La **stratégie de développement touristique** s'appuiera sur ces différents aspects, s'articulera avec le PEP et prendra en compte l'hébergement, tant en matière de création que d'amélioration.

Elle définira également des objectifs de professionnalisation et de formation des acteurs du tourisme

3- Conforter l'agriculture

L'agriculture du Sisteronais- Buëch repose sur deux piliers traditionnels et anciens : l'arboriculture et l'élevage. .

L'**arboriculture** est fragile, le besoin en main d'œuvre saisonnière indispensable et de plus en plus difficile à satisfaire. **Le logement des saisonniers** est une source de préoccupation majeure. Il devra être pris en compte dans le cadre du PLH et des OPAH.

La création d'une marque d'appellation générique pour la pomme constituerait une approche nouvelle et fédératrice.

Le foncier est un sujet de préoccupation majeur pour la survie de l'agriculture. Il se pose et se posera dans l'avenir très fortement la question de la **transmission** des exploitations agricoles et de l'installation de jeunes agriculteurs. La définition **d'une stratégie foncière** agricole constituerait un outil nécessaire à son maintien et à la préservation des espaces qui lui sont dédiés. Elle pourrait s'accompagner d'une **animation agricole** sur tout le Pays.

La poursuite de **l'expérimentation du site pilote d'agriculture durable** devra servir de base pour la réflexion et l'évolution de l'approche agricole sur le pays .

5-Assurer le développement et l'accueil des entreprises

Le **maintien des activités existantes** et l'accueil de **nouvelles activités** (petites entreprises, artisans et commerçants) constitue un enjeu déterminant pour assurer une perspective d'emplois pour les habitants du pays, notamment **dans les villages**. L'accueil des artisans, réalisé en lien avec les OPAH, devra encourager leur installation, au travers entre autres des opérations FISAC.

La **stratégie foncière** à conduire à l'échelle du pays devra intégrer l'implantation d'entreprises et la création de ZA

L'animation économique devra être développée et à organisée de façon différenciée sur le pays.

6- Répondre aux besoins de formation et d'insertion

L'accès à l'emploi conduit à la mise en place de dispositif d'accompagnement de proximité afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes les plus en difficultés, notamment en faveur des personnels saisonniers de l'arboriculture.

Afin de rapprocher l'offre de formation professionnelle continue de la demande du territoire, des formations adaptées pourraient être mises en place. C'est le cas de **formations continues dans le secteur de la distribution et de la commercialisation des produits agricoles**.

Axe 3 renforcer la cohésion du pays

La cohésion du Pays, dans un territoire éclaté et tri-départemental, nécessite une organisation et une structuration efficaces.

Le rôle de l'association du Pays sera déterminant à cet égard. Elle devra assurer cette cohésion. Les **opérations structurantes qui ont sens à l'échelle du territoire** seront privilégiées en s'appuyant sur le réseau des EPCI et sur les travaux du Conseil de Développement dont le rôle fédérateur est important.

Le développement des fonctions d'ingénierie de projets, de prospective, d'observation, de communication et l'évaluation participera de cet objectif et facilitera les synergies entre structures institutionnelles et société civile.

Voici les axes forts du projet de contrat, c'est sur quoi l'Etat, la Région, le Département et le pays sommes tombés d'accord la semaine dernière, après de rudes discussions.

C'est la poursuite de la charte d'objectifs partagés que nous avons signé avec la Région il y un an.

Ces axes forts du contrat trouveront leur concrétisation dans des actions concrètes qui bénéficieront à l'ensemble du pays. C'est pourquoi nous avons souhaité monter des projets qui réunissent l'ensemble du pays.

Et c'était la condition principale de nos partenaires. **Les actions financées seront uniquement celles qui ont une dimension pays ou qui sont mises en réseau dans l'ensemble du pays, ce sont les fameuses actions structurantes qui nous sont demandées !**

Dans un premier temps les actions retenues seront peu nombreuses, elles ne reprendront que les opérations prêtes dont le plan de financement est bouclé et qui ont un sens à l'échelle du pays. Mois après mois des avenants pourront être signés avec nos partenaires financiers qui retiendront de nouvelles actions mais j'appelle votre attention sur un point très important : **les opérations devront avoir un sens à l'échelle du pays, s'inscrire dans un réseau, répondre à un des enjeux très fort du pays et surtout pouvoir être réalisées sur la période 2005 – 2006, c'est-à-dire que le plan de financement doit être bouclé et l'autofinancement assuré !**